

Allah a dit :

وَعَاشِرُوهُنَّ بِٱلْمَعْرُوفِ

Traduction relative et approchée : ***« Et comportez-vous convenablement envers elles »*** ***S4 V19***

1. LE PREMIER DEVOIR DU MARI ENVERS SA FEMME : SE COMPORTER CONVENABLEMENT

Cheikh al 'Otheïmine –Qu'Allah lui fasse miséricorde- commente ce verset :
« Ce verset incite à la douceur envers les femmes et à la crainte d'Allah à travers elles. »[1]

Ibn Kathir a dit à propos de ce verset :
« Il s'agit d'avoir les meilleures paroles envers elles et d'améliorer les gestes et les comportements vis à vis d'elles du mieux que possible.
En fait ***« le comportement »,*** *c'est l'accompagnement et les relations avec les femmes.*
Et ***« le convenable »,*** *c'est tout ce que la législation musulmane a approuvé comme étant bon. En résumé, ce que la législation a approuvé est une bonne chose et ce qu'elle a désapprouvé est une mauvaise chose.*

De la même façon que toi, [mon frère], tu aimes que ta femme se comporte convenablement envers toi, alors comporte-toi convenablement envers elle !!! Comme Allah dit :

وَلَهُنَّ مِثْلُ ٱلَّذِى عَلَيْهِنَّ بِٱلْمَعْرُوفِ

Traduction relative et approchée : ***« Quant à elles, elles ont des droits équivalents à leurs obligations, conformément au bien »*** *S2 V228*

Ou encore, d'après un Hadith de 'Aïcha -qu'Allah l'agrée-, le Prophète -Prières et bénédiction d'Allah sur lui- a dit :

« Le meilleur d'entre vous est celui qui est le meilleur avec sa femme et je suis le meilleur avec mes femmes » [2]

Le fait que le Prophète -Prières et bénédiction d'Allah sur lui- était de bonne compagnie, faisait partie de son caractère. Il était toujours de bonne humeur, il était doux et câlin envers ses femmes. Il était généreux lorsqu'il donnait. Il faisait rire ses femmes, il est même allé jusque faire la course avec 'Aïcha de sorte d'être plus proche d'elle. Elle a dit : ***« Le Prophète -Prières et bénédiction d'Allah sur lui- a fait la course avec moi et je l'ai gagnée et ceci avant que je prenne du poids. Et puis, on a refait la course après que j'eus pris du poids et il a remporté la course. Et il m'a dit : « On est quitte [3]». »*** [4]

2. LAISSER PASSER LES CHOSES INSIGNIFIANTES ET CONTENIR SA COLÈRE

Les savants disent : *« Si l'homme veut jouir pleinement des efforts de son épouse à la maison,* ***il faut qu'il laisse passer les choses insignifiantes et qu'il contienne sa colère,*** *dans ce qui contredit sa passion. Ceci exclut tout ce qui est du domaine de la jalousie pour les limites d'Allah ou les avertissements contre les injustices »* [5]

Dans les deux Sahih et autres, d'après abou Houreïra *-qu'Allah l'agrée-* , le ProphèteŽ*-Prières et bénédiction d'Allah sur lui-* a dit :
« La femme a été créée d'une côte, si tu la redresses, tu la brises et si tu en tires quelque jouissance, tu en jouis alors qu'elle est tordue. Alors soyez bon envers les femmes » [6].

CHEIKH AL 'OTHEÏMINE –Qu'Allah lui fasse miséricorde- commente ce Hadith :
« A travers ce Hadith, il y a une preuve que la femme ne répondra pas d'une façon parfaite à tout ce que son époux lui demandera. Mais plutôt ***les défaillances seront inévitables.***
POURQUOI ? *Tout simplement, parce qu'elles sont diminuées dans la raison, dans la religion, dans la réflexion et dans toutes ses relations et qu'elles ont besoin d'être réconfortées et qu'on leur parle. Même si la femme veille à la droiture dans sa religion, elle ne pourra pas être aussi droite au niveau de son tempérament.*

Le Livre (le Coran) et la Sounnah prouvent qu'il faut être doux envers la femme, qu'il faut en prendre soin et qu'il faut se comporter avec elle de la meilleure des façons. Et que l'homme ne lui réclame pas son droit d'une façon parfaite car ***il n'est pas possible à la femme de l'accomplir à la perfection.***

Donc que les hommes pardonnent et qu'ils laissent passer les choses insignifiantes. »[7]

3. LE FAIT DE SUBVENIR À SES BESOINS DANS LA NOURRITURE, LE LOGEMENT ET LE VÊTEMENT.

Mou'awiya ibn Hayra rapporte:
«Un homme dit : Ô messager d'Allah ! Quel est le devoir de l'un d'entre nous envers sa femme » Il dit : « De la nourrir lorsque tu te nourris, de la vêtir lorsque tu te vêtis, de ne pas frapper le visage, et ne pas critiquer son visage, et que tu ne t'éloignes d'elle que dans le foyer » [8]

Les savants disent : *« L'obligation de base, comme on l'a vu précédemment, c'est de se comporter avec les femmes convenablement. Et le Prophète -Prières et bénédiction d'Allah sur lui- a exprimé ce comportement par la subsistance aux besoins dans la nourriture, le logement et le vêtement. Toutefois il n'est pas possible de fixer à partir de la législation musulmane la nature de l'aliment ou sa quantité. »*[9]

Suite : Les devoirs de l'épouse

---

[1] *Explication de Ryadh as-Salihines*, Chapitre : « *La recommandation en faveur des femmes* » de Cheikh al 'Otheïmine
[2] Hadith authentique rapporté par at-Tirmidhi.
[3] Hadith authentique rapporté par Ahmad, abou Dawoud et ibn Majah.
[4] Voir *Tafsir ibn Kathir*, Tome 1, Page 467.
[5] Voir *ar-Rawda an-Nâdiya* annoté par Cheikh al Albani, page 218.
[6] Hadith authentique rapporté par Boukhari et Mouslim.
[7] *Explication de Ryadh as-Salihines*, Chapitre : « *La recommandation en faveur des femmes* » de Cheikh al 'Otheïmine
[8] Rapporté dans les Sounanes et Mousnad de l'imam Ahmad
[9] Voir *ar-Rawda an-Nâdiya* annoté par Cheikh al Albani, page 218.